

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2011

SOMMAIRE

EXERCICE 2011 : IMPOTS DIRECTS LOCAUX - FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION..... 4

<i>Madame le Maire</i>	5
<i>Pilar BAUDIN</i>	5
<i>Madame le Maire</i>	5
<i>Marc THEBAULT</i>	5
<i>Madame le Maire</i>	5
<i>Elisabeth BEAUVAIS</i>	5
<i>Madame le Maire</i>	6
<i>Nathalie SEGUIN</i>	6
<i>Madame le Maire</i>	6
<i>Alain PIVETEAU</i>	6
<i>Alain BAUDIN</i>	7
<i>Madame le Maire</i>	7

DECISION MODIFICATIVE N°1 8

<i>Pilar BAUDIN</i>	9
<i>Madame le Maire</i>	9
<i>Alain PIVETEAU</i>	9
<i>Madame le Maire</i>	9

[RETOUR SOMMAIRE](#)

DEPARTEMENT DES DEUX-SEVRES



PROCES-VERBAL
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 11/04/2011

Présidente :

Mme Geneviève GAILLARD, Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

M. Pascal DUFORESTEL - M. Amaury BREUILLE - M. Jacques TAPIN - M. Jean-Claude SUREAU - M. Christophe POIRIER - M. Nicolas MARJAULT - M. Jean-Louis SIMON - M. Frank MICHEL - M. Alain PIVETEAU - Mme Nathalie SEGUIN - Mme Josiane METAYER - Mme Delphine PAGE - Mme Anne LABBE - Mme Nicole GRAVAT - Mme Chantal BARRE - Mme Pilar BAUDIN - Mme Annie COUTUREAU -

Conseillers :

M. Bernard JOURDAIN - M. Patrick DELAUNAY - M. Michel GENDREAU - M. Denis THOMMEROT - M. Hüseyin YILDIZ - M. Jean-Pierre GAILLARD - M. Alain BAUDIN - M. Marc THEBAULT - M. Michel PAILLEY - M. Aurélien MANSART - Mme Annick DEFAYE - Mme Julie BIRET - Mme Gaëlle MANGIN - Mme Sylvette RIMBAUD - Mme Dominique BOUTIN-GARCIA - Mme Elisabeth BEAUVAIS - Mme Elsie COLAS - Mme Rose-Marie NIETO - Mme Virginie LEONARD -

Secrétaire de séance : Mme Delphine PAGE -

Excusés ayant donné pouvoir :

- Gérard ZABATTA donne pouvoir à Josiane METAYER
- Guillaume JUIN donne pouvoir à Elsie COLAS
- Nicole IZORE donne pouvoir à Annie COUTUREAU

Excusés :

Conseillers :

- M. Frédéric GIRAUD
- M. Jérôme BALOGE
- Mme Blanche BAMANA
- Mme Jacqueline LEFEBVRE
- Mme Maryvonne ARDOUIN

[RETOUR SOMMAIRE](#)

SEANCE DU 11 AVRIL 2011

n° D20110165

DIRECTION DES FINANCES

**EXERCICE 2011 : IMPOTS DIRECTS LOCAUX - FIXATION
DES TAUX D'IMPOSITION**

Madame Pilar BAUDIN Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Le Conseil municipal est compétent pour fixer les taux d'imposition de la taxe d'habitation, de la taxe foncière sur les propriétés bâties et de la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

Les taux des trois impôts directs locaux en 2010 étaient les suivants :

- pour la taxe d'habitation : 21,97%
- pour la taxe foncière sur les propriétés bâties : 30,29%
- pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties : 78,47%

L'équilibre du Budget Primitif 2011, soumis au Conseil municipal de ce jour, est assuré par un produit fiscal qui ne nécessite pas de variation des taux.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

reconduire les taux d'imposition 2010 et donc de fixer les taux d'imposition pour l'année 2011 comme suit :

pour la taxe d'habitation : 21,97%
pour la taxe foncière sur les propriétés bâties : 30,29%
pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties : 78,47%

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	37
Contre :	0
Abstention :	3
Non participé :	0
Excusé :	5

Pour Madame le Maire de Niort
Geneviève GAILLARD
L'Adjointe déléguée

Pilar BAUDIN

RETOUR SOMMAIRE

Madame le Maire

Pour ce Conseil municipal, sauf débats importants, nous allons essayer de ne pas le prolonger puisque nous avons débattu au cours des orientations budgétaires, et au cours de l'adoption du budget de toute la problématique mais nous n'avons pas les informations suffisantes nous permettant de voter les taux à ce moment là.

Nous les avons reçus depuis et plutôt que d'attendre la fin avril, date que le gouvernement a défini comme date butoir et bien j'ai décidé de réunir ce Conseil municipal après le Conseil de communauté.

Je passe maintenant la parole à Madame BAUDIN.

Pilar BAUDIN

La délibération concerne le vote des taux, il vous est demandé de bien vouloir reconduire les taux d'imposition 2010 et de fixer les taux d'imposition pour l'année 2011 à l'identique.

Madame le Maire

Y a-t-il des commentaires ?

Marc THEBAULT

Juste une explication de vote, ces taux sont déjà virtuellement votés, ils ont même été annoncés publiquement alors qu'ils n'avaient pas encore été votés. Ils vont l'être ce soir on peut l'imaginer.

J'ai bien entendu votre argumentaire selon lequel les taux n'augmentaient pas par rapport à l'année passée. Par analogie, je pense à ce que nous disaient les responsables de l'INSEE : « il ne faut pas comparer forcément d'année en année mais comparer au moins sur le moyen terme » et donc sur le moyen terme les taux ont déjà très nettement augmenté pour la Ville de Niort, qui par ailleurs, je le répète et vous le savez, est dans la strate des communes parmi les plus taxées. C'est la raison pour laquelle nous voterons contre l'adoption de ces taux, Madame le Maire.

Madame le Maire

Je ne pense pas qu'il faille relancer le débat sur l'utilité de l'argent des impôts au risque d'en avoir pour un petit moment, à moins que vous ne le souhaitiez. Simplement, l'impôt m'apparaît important pour pouvoir transformer la Ville, mettre en place un certain nombre d'équipements au service de nos concitoyens afin qu'ils puissent en bénéficier, quelque soit le lieu où ils habitent, leur origine sociale et leur travail ou leur absence malheureusement de travail aujourd'hui dans un contexte extrêmement difficile. Si d'autres veulent prendre la parole.

Elisabeth BEAUVAIS

Je ne voudrais pas allonger les débats, simplement je n'étais pas intervenue l'autre jour car je me réservais sur cette délibération. En effet, je prends donc 2 minutes, pour vous expliquer : tous les lundis soir en commission précarité au CCAS, nous avons de plus en plus de demandes pour prendre en charge la taxe d'habitation, ce qui prouve qu'il y a de plus en plus de difficultés pour même des travailleurs, des travailleurs pauvres comme on les appelle, de s'acquitter de la taxe d'habitation. C'est vrai que la fiscalité n'a pas augmenté, ça avait été annoncé, d'ailleurs on aurait pu souhaiter qu'il y ait

un rectificatif de la Mairie pour dire que ça avait été différé pour diverses raisons, qu'on comprend bien, mais que ça n'avait pas été voté, certains journaux ont annoncé que ça avait été fait, ça aurait peut être été bien de rectifier.

Cependant on n'a pas augmenté, c'est très bien, il faut dire que la Ville est déjà championne comme mon collègue Marc THEBAULT l'a dit, mais je pense par contre que c'est une volonté politique et vous pouvez très bien, pour venir en aide aux personnes en difficulté, ça ne dépend que de vous de remettre en place des abattements spéciaux, puisque c'est de votre pouvoir. Donc on peut peut-être travailler, on sait votre sensibilité pour la solidarité, donc il y a certainement une piste à exploiter pour remettre en place ces abattements spéciaux. Voilà c'est ce que je voulais dire si ça n'a pas été trop long.

Madame le Maire

Merci. Je vais d'abord donner la parole à Madame Nathalie SEGUIN parce qu'évidemment je me suis renseignée suite aux propos que vous aviez tenus, en particulier sur les gens qui venaient au CCAS pour demander des aides dans ce domaine là. Nathalie SEGUIN va donner une réponse et ensuite je reprendrai la parole.

Nathalie SEGUIN

Oui, effectivement sur ce début d'année 2011, il y a eu quelques demandes qui ont été faites, en secours, par rapport au paiement de la taxe d'habitation. Après renseignement auprès des services, les personnes pouvaient prétendre à un dégrèvement mais n'avaient pas fait la demande auprès des services compétents, nous les avons donc renvoyés vers ces services là. Je ne pense pas que derrière, ils reviendront vers la commission entraide et solidarité à laquelle vous participez. C'est bien parce qu'ils n'ont pas fait valoir des droits qu'ils sont arrivés au CCAS.

Madame le Maire

Voilà, vous avez la réponse. Beaucoup de nos concitoyens sont soit exonérés, soit bénéficient de dégrèvement. Cela représente environ 30% de nos concitoyens, si mes souvenirs sont bons. Certains ne payent donc pas d'impôt et d'autres pas la totalité.

Juste pour avoir quelques informations, la taxe d'habitation à Niort est comme vous le savez de 21,97, à Poitiers elle est de 27,93, à La Roche sur Yon de 24,34 alors effectivement à La Rochelle, elle est de 19,35.

Mais autrement vous voyez où on se situe pour la taxe d'habitation, nous ne sommes pas la ville de la région la plus dure.

Pour le foncier bâti, Niort est à 30,29, Poitiers 31,72, La Rochelle 33,59 et la Roche sur Yon 26,17.

Et pour le foncier non bâti, là, nous sommes très élevés, mais ça correspond à une volonté politique qui existe depuis un moment et à laquelle j'adhère, c'est 78,47, cela a pour avantage de faire en sorte que les dents creuses que nous avons dans la Ville soit vendues pour pouvoir faire du logement et ainsi éviter l'étalement urbain. Vous avez la comparaison entre les villes, effectivement à Poitiers elle est de 47,53, à La Rochelle de 54,85 %.

Voilà les réponses que je pouvais vous apporter. D'autres prises de parole ?

Alain PIVETEAU

Merci Madame le Maire. Pour compléter la réponse, est ce qu'il existe aujourd'hui une batterie d'outils/d'abattements que la Ville ne mobiliserait pas dans son programme d'impôt locaux pour faire davantage de social ? La réponse est tout simplement non, c'est très très contraint, il existe éventuellement la remise en place de l'abattement général mais qui bénéficierait absolument à tout le

monde y compris à tous ceux qui ont une capacité à payer et qui n'est pas forcément encore entièrement mobilisée et surtout ça toucherait la même partie de la population que la partie qui est aujourd'hui exonérée ou dégrévée. C'est-à-dire que « grosso modo », on n'a pas d'outils en main pour faire quelque chose de plus social directement par ces impôts locaux. Pour avoir une politique d'imposition plus progressive, il faut se retourner vers la politique centrale, vers la politique d'Etat, et donc nous ce qu'on peut faire, c'est avoir une adéquation entre les niveaux d'imposition dont je rappelle qu'ils peuvent être comparés à la hauteur des valeurs locatives, simplement si La Rochelle a un taux inférieur c'est sans doute aussi que les valeurs locatives sont plus élevées, au final le contribuable est peut être plus imposé qu'à Niort, il faudrait vérifier.

Mais la comparaison faite, montre qu'on est à la fois sur des taux, c'est vrai, qui sont à la hauteur d'une ville telle que Niort mais qui ne sont pas les plus élevés que l'on puisse observer ni dans la région ni en France, c'est quand même bon de le rappeler.

Donc la cohérence de la politique fiscale, elle se lie avec la politique sociale qui n'est pas menée uniquement par le type d'impôt mais par la politique notamment du centre communal d'action sociale et là nous avons eu de longs développements utiles pour montrer que l'on est bien sur une cohérence d'approche entre les deux.

Alain BAUDIN

Oui, je confirme ce qu'a dit Monsieur PIVETEAU, à savoir, lorsque que j'étais aux affaires, je peux dire peut-être avant l'augmentation, je ne veux pas la négliger, le produit du taux par les bases faisait que Niort était la ville la moins taxée des 4 villes chef-lieu de département.

Madame le Maire

Merci Monsieur BAUDIN pour cette information forte intéressante. *Et c'est vrai, ne riez pas Monsieur THEBAULT.*

Je vous remercie, on va peut être passer au vote.

Je vous remercie beaucoup, nous allons passer à la deuxième délibération.

[RETOUR SOMMAIRE](#)

SEANCE DU 11 AVRIL 2011

n° D20110166

DIRECTION DES FINANCES

DECISION MODIFICATIVE N°1

Madame Pilar BAUDIN Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Dans le cadre de l'exécution du budget primitif 2011, je vous sou mets la décision modificative n° 1 en vue de procéder à des ajustements budgétaires concernant le budget principal.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- adopter dans les mêmes conditions de vote que le BP 2011, la décision modificative n° 1.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	32
Contre :	5
Abstention :	3
Non participé :	0
Excusé :	5

Pour Madame le Maire de Niort
Geneviève GAILLARD
L'Adjointe déléguée

Pilar BAUDIN

[RETOUR SOMMAIRE](#)

Pilar BAUDIN

La délibération suivante vous propose une décision modificative afin de procéder à des ajustements budgétaires suite aux documents qui nous ont été transmis par les services fiscaux.

Madame le Maire

Bien, des commentaires sur cette délibération ?

Alain PIVETEAU

Oui, dans la suite des débats que l'on a eus, il faut signaler quand même une baisse de la DGF plus importante que ce qui avait été annoncé donc nos anticipations en terme de dynamique étaient bonnes mais en terme de volume elles étaient en deçà de la réalité.

L'Etat se désengage bien du financement des collectivités locales. C'est la deuxième année et c'est historique dans l'histoire fiscale et budgétaire de la Ville de Niort. Ça s'approfondit chaque année. C'est la traduction hélas très forte pour nous, de ce que l'on a appelé une pression mise sur nos recettes et donc de notre propre fiscalité. Elle est globalement compensée par des compensations fiscales qui sont un peu plus élevées que ce que l'on avait anticipé. Donc au final, on est à peu près sur le même volume de recettes.

Madame le Maire

Merci.

Alors nous allons voter cette délibération et ensuite je vais désigner, si vous n'y voyez pas d'inconvénient, après coup, le secrétaire de séance.

Donc avant de lever cette séance de Conseil municipal, je voudrais que quelqu'un se désigne volontaire pour être Secrétaire de séance, mon œil se tourne vers Madame Delphine PAGE qui va l'accepter avec beaucoup de plaisir.

Je vous remercie et vous souhaite de passer une bonne soirée.